

Biens possédés par un émigrant

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un particulier, que vous avez cessé de résider au Canada à un moment donné au cours de l'année visée et que vous étiez propriétaire, juste après votre départ, de biens visés dont la juste valeur marchande totale dépassait 25 000 \$.

Les biens visés sont les actions, les obligations, les obligations non garanties, les billets à ordre, les bons du Trésor, les participations dans une fiducie, les participations dans une société de personnes, les biens d'usage personnel, les biens utilisés dans une entreprise (y compris les biens en inventaire), les biens immeubles et les options d'achat de titres.

Les biens qui ne sont pas visés sont les suivants :

- l'argent comptant et les dépôts bancaires;
- les régimes de pension, les rentes, les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes enregistrés d'épargne-études, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les comptes d'épargne libre d'impôt, les conventions de retraite, les régimes de prestations aux employés, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés et certains autres régimes de prestations différées de pension;

- les biens qui n'étaient pas des biens canadiens imposables **et** que vous possédiez la dernière fois que vous êtes devenu résident du Canada ou dont vous avez hérité après être devenu résident du Canada la dernière fois, si vous avez été résident du Canada pendant 60 mois ou moins dans les 10 ans précédant votre émigration;
- les biens d'usage personnel (tels que vos vêtements, vos biens ménagers, votre automobile et vos objets de collection) dont la juste valeur marchande est inférieure à 10 000 \$.

Vous devez joindre ce formulaire à votre déclaration de revenus. Si vous n'êtes pas tenu d'en produire une, vous devez tout de même nous faire parvenir ce formulaire au plus tard à la date d'échéance de production de la déclaration de revenus, sinon vous vous exposez à une pénalité de 25 \$ par jour de retard (jusqu'à un maximum de 2 500 \$).

Formulaires connexes au présent formulaire

- Aliénation réputée de biens par un émigrant (TP-1033.2.A)
- Choix de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à une aliénation réputée de biens (TP-1033.2)

1 Renseignements sur vous

Année visée	Numéro d'assurance sociale (NAS)
-------------	----------------------------------

Nom	Prénom	Date de l'émigration
Adresse actuelle		
Adresse au Canada avant le départ		Code postal

2 Liste des biens possédés à la date de l'émigration

Vous devez dresser une liste de tous les biens visés que vous possédiez à votre départ. Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés.

Nombre d'actions (s'il y a lieu)	Description du bien (inscrivez l'adresse ou le numéro de lot dans le cas d'un immeuble ou d'un terrain)	Bien canadien (C) ou étranger (É)	Juste valeur marchande ¹

1. **Juste valeur marchande (JVM)** : Prix le plus élevé qui puisse être obtenu sur un marché libre où le cédant et le cessionnaire seraient consentants, bien informés et indépendants l'un de l'autre.

